



Convergences Syndicales

Bulletin trimestriel de la section départementale de la FSU 80 n° 53 juillet - août - septembre 2009

Directeur de publication : Michel Dubuis - CPPAP n°422d73 - Dépôt légal : 3ème trimestre - IPNS



Sans plus attendre, (re)construire nos mobilisations, (ré)affirmer nos revendications !

Ce n'est pas le récent remaniement ministériel ni même les récentes annonces médiatisées qui vont nous amener à conclure que le président Sarkozy va changer le cap de sa politique.

Au contraire même, s'appuyant sur le score électoral de l'UMP lors du dernier scrutin européen, il maintient ses intentions de « réformer » [comprendons contre-réformer] en continuant d'appliquer les grands principes mis en oeuvre depuis son élection.

D'une part, permettre aux actionnaires et aux détenteurs de capitaux du secteur privé de sauver leurs profits, à fortiori dans ce contexte de crise mondiale : ne rien faire qui pourrait gêner les plans de licenciements et les délocalisations d'entreprises, injecter de l'argent public pour soutenir les investissements tout en ouvrant la perspective de reculs majeurs pour les salariés en matière de législation sociale. D'autre part, rogner considérablement sur les dépenses publiques consacrées aux budgets dits sociaux, à commencer par les services publics : ce qui explique l'essence des réformes gouvernementales en la matière et, bien sûr, la Revue générale des politiques publiques (RGPP) et ses dizaines de milliers de suppressions d'emplois publics.

Même si nous n'avons pas été en mesure cette année de stopper cette politique et d'imposer toutes nos revendications, la fatalité à subir les mauvais coups n'est pas bonne conseillère sauf à penser qu'il n'y a plus rien à faire qu'à accepter sans broncher l'arrogance gouvernementale et patronale.

Partout dans la société française, des salariés et des citoyens luttent pour préserver leur emploi, leur(s) service(s) public(s)... Sans plus attendre, il nous faut retrouver les chemins de la mobilisation collective. Il nous faut à nouveau construire le rapport de forces et (ré)affirmer nos revendications de manière à pouvoir empêcher la casse sociale à l'oeuvre. Contre les suppressions d'emplois publics et privés, pour l'augmentation générale des salaires et des pensions, pour la sauvegarde et l'amélioration des services publics, pour la défense des acquis sociaux historiques, oui, il faut retrouver le chemin de l'action massive et unie, sans plus tarder.

Les enjeux des réformes dans le système éducatif le réclament. Les suppressions de postes et le blocage des salaires dans la fonction publique l'exigent. La nécessaire convergence interprofessionnelle avec les salariés licenciés du privé l'impose.

Nathalie Drû, Stéphane Brendlé, Marie-Domitille Porcheron, Philippe Lalouette.

Section départementale de la Somme
9, Rue Dupuis - 80000 AMIENS
Téléphone - Fax : 03.22.72.91.49
ou 06.78.48.43.76 - Courriel : fsu80@fsu.fr



Le SNUAS-FP et la FSU 80 reçus en audience au rectorat d'Amiens :

A la demande du SNUAS-FP-FSU une délégation a été reçue en audience au rectorat le 19 juin 2009. Nous étions accompagnées de Stéphane Brendle, co-secrétaire départemental de la FSU 80.

Les préoccupations des assistants sociaux en faveur des élèves portent sur le recrutement des médiateurs et leurs fonctions :

- Il y a 185 postes de médiateurs à pourvoir dans l'académie et 157 sont recrutés à l'heure actuelle. Les médiateurs sont intégrés dans le service de vie scolaire sous l'autorité du CPE.

L'administration dit rester très prudente sur les liens que les médiateurs peuvent avoir avec les familles. Ces liens ne peuvent avoir lieu qu'en appui du travail des AS et il n'est pas question de visites à domicile. Ces personnels ont pour mission d'apporter un soutien aux équipes de vie scolaire. Nous notons que les personnels qualifiés au sein des équipes éducatives ont des missions complémentaires (AS, CPE, COP, Infirmières) alors que les missions des médiateurs viennent se superposer aux nôtres sur certains points. Nous indiquons que dans certains établissements où les postes sont implantés, les équipes ne sont pas complètes (pas d'AS ou pas de CPE). Nous rappelons que nous avons besoin de moyens pour travailler. Il est à noter que nous sommes 2.800 AS à l'échelon national et que nous n'avons eu aucune création de postes depuis 6 ans : ce que nous dénonçons fortement. Quelle fut notre colère lorsque nous avons appris la création de 5.000 postes de médiateurs par les médias ! On ajoute une nouvelle forme de précarité dans l'éducation nationale alors que nous réclamons des équipes complètes et pérennes.

D'autre part, nous nous inquiétons du devenir de ces emplois précaires : les médiateurs bénéficient de 5 jours d'adaptation à l'emploi (sensibilisation plutôt que formation) et ils sont engagés sur des contrats aidés de droit commun ce qui implique une formation de sortie de dispositif à mettre en place par le rectorat.

Nous réaffirmons notre souci de travailler au sein des équipes éducatives en vue de favoriser la réussite scolaire des élèves. Notre investissement est réel là où nous sommes présents. De plus en plus d'établissements sollicitent notre présence : nous ne pouvons nous déployer plus que ce que nous le faisons actuellement, l'académie manque de moyen en terme de personnel social, nous revendiquons des postes pour assurer un meilleur service public. Nous pointons les changements de secteurs qui interviennent chaque année : les personnels et les équipes éducatives ont besoin de stabilité.

L'administration entend gérer la pénurie de personnel en réfléchissant à une nouvelle répartition des emplois existants. Elle pense qu'un redéploiement pourrait être étudié, avec des postes qui changeraient de département si besoin. On introduit une notion de « *carte cible* » qui représenterait « *une implantation optimale en terme de fonctionnement* ». Ces changements ne s'effectuant de préférence que sur des postes vacants. Nous lui indiquons que le constat de manque de poste est le même sur les trois départements. Il est proposé de réunir un groupe de travail à la rentrée avec les représentants du personnel et les conseillères techniques afin d'étudier la question. Nous resterons vigilants. Nous ne pourrions faire plus sans moyens supplémentaires.

Concernant le service social des personnels, les collègues sont de plus en plus sollicités. Les personnels sont attachés à leur présence et au respect des règles de déontologies auxquelles elles se réfèrent. Là encore nous demandons des moyens supplémentaires pour l'académie.

Notre région, particulièrement touchée par la crise économique doit faire l'objet d'une attention particulière. Le service public d'éducation nationale se doit d'assurer correctement ses missions : cela passe nécessairement PAR DES MOYENS EN TERME DE CREATIONS DE POSTES !

Communiqué FSU Les Lilas, le 1er juillet

La FSU apporte son soutien aux personnels de l'enseignement agricole public conduits au blocage des centres de correction d'examen.

Si ces collègues, à l'appel notamment du **SNETAP-FSU**, ont décidé de recourir à ce mode d'action inhabituel qui aura des conséquences sur le plan administratif et financier mais pas sur les élèves, c'est que toutes leurs mobilisations précédentes sur les suppressions de postes qui mettent à mal l'enseignement agricole public se sont heurtées à des refus.

Sans le rétablissement des emplois de contractuels, d'enseignants, d'administratifs et un moratoire sur le budget 2010, ce seront à nouveau des élèves refusés en nombre, des options d'enseignement supprimées, des établissements qui fermeront...

Ce n'est pas par un déploiement policier disproportionné comme on l'a vu dans certains centres d'examen que l'on pourra mettre fin au blocage mais en négociant et en répondant aux revendications.

La FSU appelle le nouveau ministre à prendre des mesures d'urgence qui répondent aux attentes des personnels et à leur donner ainsi des signes d'une volonté politique de défense et de promotion de l'enseignement agricole public.



Déclaration préalable des représentants FSU **au Conseil départemental de l'éducation nationale de la Somme, le 12 juin 2009.**

Monsieur le Vice-Président,
Monsieur l'Inspecteur d'académie,
Mesdames et Messieurs,

Vous allez profiter de ce CDEN pour présenter votre plan départemental pluriannuel d'actions .

Nous tenions à rappeler à cette assemblée que sa première année de mise en oeuvre s'opèrera dans le département avec 29 postes en moins concernant les écoles – les RASED en ayant payé le prix fort - et 90 heures postes en moins dans les collèges avec des prévisions d'effectifs à la hausse. Pour « l'an 2 » , certainement avez-vous tenu compte des premières annonces concernant le budget 2010 qui font état de 34000 postes de fonctionnaires supprimés dont plus de 20000 dans l'Education Nationale appelée à faire un « effort » supérieur à celui déjà fourni ces dernières années. Plus globalement, vous avez évidemment intégré que pour atteindre l'objectif chiffré que vous allez fixer vous devrez compter avec le non remplacement d'un enseignant sur deux partant en retraite.

Vous ne manquerez évidemment pas de relativiser la question des moyens, de mettre en avant les dispositifs d'aide mis en place depuis cette rentrée – dont nous souhaitons d'ailleurs qu'un bilan soit dressé notamment concernant l'aide personnalisée dans le premier degré - pour nous assurer de la viabilité de votre plan.

Au risque de vous décevoir, permettez-nous donc de vous dire d'emblée Mr l'Inspecteur d'académie, que, pour la FSU, dans un tel contexte, il serait plus qu'hasardeux de prétendre atteindre des objectifs ambitieux c'est-à-dire, à la fois, une réduction significative du nombre de sorties sans qualification, mais aussi, et nous y insistons, une élévation sensible du niveau de formation et de qualification de toute la jeunesse de ce département. Car, si les aides apportées hors temps scolaire peuvent, à certaines conditions, ne pas être totalement dénuées d'intérêt, c'est bien sur le temps scolaire que l'essentiel se joue et ce dès le plus jeune âge, à la maternelle et tout au long de la scolarité. Les effectifs par classe, les possibilités de dédoublement avec enseignant surnuméraire, des espaces pédagogiques pour un travail interdisciplinaire, des possibilités de prises en charge spécialisée par des maîtres spécialisés, le temps pour rendre possible un véritable travail d'équipe pluri-professionnelle et des regards croisés sur les élèves, l'accompagnement des maîtres par les équipes de circonscription, la formation continue sont de ce point de vue à nos yeux des leviers incontournables que vous ne pourrez de toute façon pas actionner.

Il est une autre condition de la réussite c'est évidemment la qualité de la formation professionnelle initiale des futurs enseignants. Nous rappelons ici qu'avec d'autres organisations syndicales, la FSU demande pour le moins le maintien de l'organisation de l'année de stagiaire dans les conditions actuelles dans le premier comme dans le second degré et exigent le report de l'examen des projets de décarts mettant en place la maîtrise et les mesures transitoires

Concernant l'annonce de l'ouverture de 8000 places en jardins d'éveil à cette rentrée 2009 – combien dans la Somme ? - il s'agit avant tout pour la FSU de substituer à l'école maternelle, lieu d'éducation et d'apprentissage, une garderie aux frais des familles de surcroît dans les mêmes locaux où donc des enfants paieront et d'autres pas !

Cette annonce ne peut cacher la baisse régulière du taux de scolarisation des 2-3ans. Ainsi, rappelons que si l'on voulait dans la Somme ne serait-ce que retrouver le taux de 2003/04 dans le public (soit 30%) ce sont ni plus ni moins que 1000 élèves supplémentaires qu'il aurait fallu inscrire pour cette rentrée 2009 ! Quel que soit le nombre de places en jardin d'éveil l'an prochain dans le département – et encore une fois sans mettre tout sur le même plan - on en sera donc de toute façon bien loin.

Le seul véritable objectif est donc clairement d'économiser des postes d'enseignants alors que, pour la FSU, tout particulièrement dans ce département, l'intérêt des enfants nécessite de travailler la complémentarité et la continuité entre les structures d'accueil de la petite enfance et l'école maternelle. Autrement dit, sur le sujet, il faut d'abord partir d'une réflexion portant sur le mode d'accueil le plus approprié pour chaque enfant, et non de seuls critères budgétaires considérant la scolarisation des tout petits comme une simple variable d'ajustement toujours à la baisse. Sur le fond cette mesure

revient aussi d'une certaine façon sur la loi actuelle qui prévoit rappelez-le que l'accueil des enfants de deux ans est étendu en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé. Notons d'ailleurs au passage que si l'on constate effectivement une part plus importante des deux ans dans les effectifs des écoles de l'Education prioritaire du département, le différentiel est malgré tout assez faible (1,7) – ce qui montre que le taux de scolarisation dans ces secteurs est bas n'atteignant certainement pas les 30% - et, que cette année, six écoles maternelles ou primaires en RAR ou RRS n'ont scolarisé aucun 2 ans.

Comment également ne pas revenir sur la communication récente du ministère qui, contrairement à ce qui avait été initialement prévu, a confirmé que « l'accompagnement éducatif dans l'élémentaire restera réservé aux écoles situées en éducation prioritaire à la rentrée prochaine ». Cette annonce était au demeurant attendue, compte tenu des difficultés de financement déjà constatées cette année et ayant déstabilisé des écoles et décrédibilisé des équipes amenées à suspendre des activités en cours d'année. Sous couvert de « bilan à dresser », cette décision est à notre sens une fois de plus révélatrice d'une politique de l'annonce et du cafoillage généralisé sur un sujet pourtant intéressant sur le principe.

Nous tenions par ailleurs à attirer l'attention de l'assemblée sur les difficultés importantes et persistantes de remplacement dans le premier degré comme dans les collèges y compris en cette fin d'année scolaire. C'est bien la continuité du service qui est sérieusement mise en cause dans le département – continuité que le gouvernement a pourtant si bien su mettre en avant lorsqu'il s'est agi de mettre en place le Service Minimum d'accueil. Nous rappelons donc que dans le cadre d'une démarche unitaire associant les parents d'élèves nous relançons dans les écoles la consigne de renvoi des élèves dès le 2ème jour sans remplacement et appelons les parents à se mobiliser sur cette question.

A trois semaines de la fin de cette année scolaire comment ne pas également évoquer la détresse dans laquelle se trouve la quasi totalité des emplois sous CAE ou CAV dans les écoles et établissements du département. Pour la FSU, il faut cesser le recours aux contrats précaires, pérenniser les emplois de vie scolaire correspondant à de véritables missions sans lesquelles les établissements ne pourraient pas fonctionner et aménager des possibilités d'accès à ces emplois statutaires pour les personnels en place ! En tout état de cause, pour la FSU, aucune de ces personnes ne doit se retrouver sans solution.... mais de toute évidence on n'en prend pas le chemin !

Nous tenions enfin à dénoncer solennellement devant cette assemblée l'accord France-Vatican de décembre dernier et les décrets récents qui en découlent. Ils prévoient rappelez-le la "reconnaissance mutuelle des diplômes de l'enseignement supérieur délivré sous l'autorité compétente de l'une des parties", cette reconnaissance ne valant pas seulement pour les matières théologiques mais aussi profanes. Pour la FSU c'est un des fondements de la laïcité de l'enseignement qui est mis en cause, car celle-ci repose justement sur la collation des grades par les universités publiques.

Monsieur le Vice Président, Mr l'Inspecteur d'académie, Mesdames et Messieurs les membres du CDEN.

Alors que la crise qui frappe rend d'autant plus indispensables des services publics qui maintiennent les liens sociaux, confortent les solidarités, luttent contre les inégalités et préparent l'avenir, de suppressions de postes en RGPP on les rend encore plus exsangues, on en réduit les missions et ces nouvelles coupes claires vont encore tailler dans leur capacité à répondre aux besoins de notre société. Le service public d'éducation n'est pas épargné bien au contraire. Et bien sûr ce sont les plus défavorisés, les territoires les plus confrontés aux difficultés, les hommes, les femmes, les jeunes les plus en butte aux inégalités qui vont en être les premières victimes au premier rang desquels la jeunesse de notre département.

La FSU est clairement déterminée à agir dans la durée pour s'opposer à ces orientations destructrices et imposer des réponses alternatives à la crise. Elle vous donne pour cela rendez-vous demain dans les rues des principales villes du département.

Protection judiciaire de la jeunesse :

Non aux conclusions du rapport de la commission Varinard !

Régis Darras est éducateur à la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) à Amiens, militant SNPESPJJ-FSU. Il nous présente le projet gouvernemental de réforme de l'ordonnance de 1945, et ses conséquences sur les missions PJJ. Le SNPES-PJJ est opposé à ce projet, et il rassemble la majorité des collègues dans cette lutte.

La commission Varinard a été chargée par le ministre de la Justice de travailler à la réforme de l'ordonnance de 1945 relative aux mineurs délinquants. Les conclusions données en décembre 2008 ne laissent aucun doute sur la volonté de faire disparaître le contenu même de l'ordonnance, à savoir les missions d'éducation et de prévention.

Aujourd'hui, notre champ d'action c'est à la fois les délinquants, les enfants en danger et les jeunes mineurs jusqu'à 21 ans. La commission Varinard préconise la fin d'une justice spécifique pour les mineurs. Ceux-ci seraient traités comme les majeurs, allant jusqu'à proposer l'incarcération d'enfants de 12 ans. La dimension éducative du métier est donc remise en cause. On n'est plus dans l'éducatif mais dans le répressif.

Le budget ministériel a d'ailleurs anticipé ce choix. En effet : le budget 2009 envisage l'ouverture d'un septième établissement pénitentiaire pour les mineurs, et six nouveaux centres éducatifs fermés. Dans la Somme, 3 postes d'éducateurs ferment, les contractuels psychologues disparaissent, le médecin psychiatre n'a plus de vacation, le recrutement de l'infirmière est suspendu. Pour les éducateurs en milieu ouvert, jusque-là l'accompagnement concernait 25 jeunes au maximum, aujourd'hui c'est 25 au minimum. Or une société doit avoir d'autres recours pour travailler avec les jeunes en difficulté que la justice, l'enfermement et la prison.

En France, il y a 140 centres d'action éducative. Le ministre veut en fermer 100. Le budget prévoit la fermeture de foyers, dont un dans la région, parce que la réponse du ministère c'est le centre éducatif fermé. Avec le SNPESPJJ, nous estimons qu'il faut poser un autre regard sur la jeunesse, et traiter spécifiquement les problématiques qu'elle pose. Le travail éducatif en milieu ouvert permet de répondre aux carences d'apprentissage et d'éducation que connaissent certains jeunes. Les statistiques montrent que la délinquance n'augmente pas, contrairement à ce qu'on essaie de nous dire. En revanche la situation de détresse est plus importante. Il faut y répondre.

La FSU dénonce ces orientations dont les effets risquent d'être désastreux pour les jeunes et leur éducation ; elle exige le maintien de l'esprit de l'ordonnance de 1945 qui privilégie l'éducation sur la répression avec un service public d'éducation indépendant de l'administration pénitentiaire au sein du ministère de la Justice.

Elle exige notamment le maintien d'une Justice spécifique pour les mineurs séparée de celle des majeurs et de la double compétence civile et pénale de la PJJ, la fermeture des EPM qui font de l'incarcération la réponse privilégiée. Elle demande fermement au gouvernement de ne pas reprendre les conclusions de cette commission.



Un nouveau secrétariat départemental pour la FSU 80

Suite au souhait affiché par Michel Dubuis de reprendre une activité professionnelle devant élèves, le conseil délibératif fédéral départemental du 5 juin dernier a fait le choix de la collégialité pour composer son nouveau secrétariat. En effet, Nathalie Drû (SNUIPP), Stéphane Brendlé (SNES) et Philippe Lalouette (SNASUB) ont tous trois été élus co-secrétaires départementaux de la FSU 80. Le secrétariat s'est réuni régulièrement depuis, ouvert aux représentants de chaque syndicats nationaux ainsi qu'au(x) représentant(s) de la section syndicale des retraités. Marie-Domitille Porcheron représentant le SNESUP a indiqué qu'elle y participerait régulièrement. **Avis aux syndicats intéressés ainsi qu'à la section des retraités...**

En bref...

La section de l'Université de Picardie-Jules Verne du SNESUP-FSU organisait le jeudi 26 juin dernier un buffet amical en compagnie de Stéphane Tassel, nouveau secrétaire national. L'occasion de discuter à la fois du bilan des mobilisations de l'année passée ainsi que des perspectives pour la rentrée.

C'est le 17 juillet prochain que les salariés de Good-Year sauront quel avenir le tribunal d'instance de Nanterre donnera au plan social de la direction. Rappelons que celui-ci prévoit 814 suppressions d'emplois. Un départ en car est prévu. Pour tous renseignements :

www.cgt-goodyear-nord.fr

ATTAC Somme propose la création d'un collectif local contre la privatisation de La Poste. Pour tous contacts, **Edouard Kristoforsky : 06.31.31.56.51**

Pour les élèves dont les parents sont sans papiers, un numéro d'urgence permet de contacter le **Réseau Education Sans Frontières (RESF)** en permanence : **06 31 91 08 07**

E-mail : **resfsomme@gmail.com**

Site : **www.educationsansfrontieres.org**

Permanences : en juillet et en août 2009 tous les mercredis de 17h30 à 20h :

Salle Dewailly (salle N°1) à Amiens (entre la Maison de la culture et le Coliseum).

**IL Y A DES VIDES
QUE NOS ENFANTS
N'OUBLIERONT PAS...**



Résistance !
www.educationsansfrontieres.org

